



ACADÉMIE DE NICE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des examens et concours

DEC

La rectrice de l'académie de Nice,

Service concours
Bureau 103

53, avenue Cap de Croix
06000 NICE

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU le décret 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaire de catégorie B de la fonction publique de l'État ;

VU le décret n°2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2010 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 05 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement ;

VU l'arrêté du 14 janvier 2026 fixant au titre de l'année 2026 le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Le jury chargé au titre de la session 2026 de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est composé comme suit :

Présidente :

Madame BELHADJ Hamida ,
attachée principale d'administration de l'État, rectorat de Nice

Vice-président :

Monsieur CHAMEROY Franck ,
personnel de direction, collège Mistral à Nice ;

Membres du jury :

Madame BRASSART Sandrine ,
secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe
exceptionnelle, collège André Cabasse à Roquebrune-sur-Argens ;

Monsieur LE HEN Nicolas ,
secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe
exceptionnelle, lycée Beaussier à La Seyne-sur-Mer.

ARTICLE 2 :

Le secrétaire général de l'académie de Nice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le 21 janvier 2026

**La rectrice de l'académie de
Nice**

Natacha CHICOT